RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00220
Numéro SIREN : 827 866 138
Nom ou dénomination : ABALONE TT BAYONNE

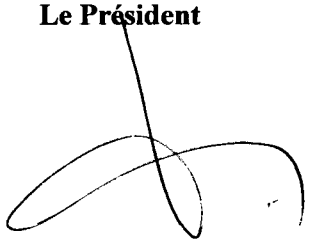
Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2021 sous le numéro de dépôt 1345

17 FEV. 2021

ABALONE TT BAYONNE
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 120000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 5 BOULEVARD DU BÂB RÉSIDENCE DU PARC
64100 BAYONNE
827866138 RCS BAYONNE

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Certifiés conformes
Le Président



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 534.20	5 084.41	449.79	2 294.53	-1 844.74	-80.40
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	58 561.34	24 132.13	34 429.21	40 115.13	-5 685.92	-14.17
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	584.00		584.00	4 895.00	-4 311.00	-88.07
	Autres immobilisations financières						
	Total II	64 679.54	29 216.54	35 463.00	47 304.66	-11 841.66	-25.03
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	580 639.43		580 639.43	609 750.58	-29 111.15	-4.77
	Autres créances	67 182.79		67 182.79	68 806.92	-1 624.13	-2.36
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	2 076.00		2 076.00	2 076.00		
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	9 127.80		9 127.80	6 887.11	2 240.69	32.53
	Total III	659 026.02		659 026.02	687 520.61	-28 494.59	-4.14
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	723 705.56	29 216.54	694 489.02	734 825.27	-40 336.25	-5.49

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 584.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 120 000)	120 000.00	120 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	130.33		130.33	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau		-55 722.65	55 722.65	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	49 101.94	55 852.98	-6 751.04	-12.09
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	169 232.27	120 130.33	49 101.94	40.87
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	8 827.25	43 040.30	-34 213.05	-79.49
	Emprunts et dettes financières diverses	72 429.83	39 322.01	33 107.82	84.20
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 848.44	97 080.69	27 767.75	28.60
	Dettes fiscales et sociales	311 342.63	432 155.68	-120 813.05	-27.96
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	7 808.60	3 096.26	4 712.34	152.19
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	525 256.75	614 694.94	-89 438.19	-14.55
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	694 489.02	734 825.27	-40 336.25	-5.49
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	525 256.75	614 694.94		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	2 874 947.98		2 874 947.98	1 924 164.19	950 783.79	49.41
Chiffre d'affaires NET	2 874 947.98		2 874 947.98	1 924 164.19	950 783.79	49.41
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			51 432.79	27 123.71	24 309.08	89.62
Autres produits			336.09	11.59	324.50	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			2 926 716.86	1 951 299.49	975 417.37	49.99
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			343 486.18	231 028.26	112 457.92	48.68
Impôts, taxes et versements assimilés			38 669.39	28 877.79	9 791.60	33.91
Salaires et traitements			1 963 300.91	1 325 864.91	637 436.00	48.08
Charges sociales			463 783.03	298 804.16	164 978.87	55.21
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 816.58	10 314.73	501.85	4.87
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			5 958.24	13.00	5 945.24	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			2 826 014.33	1 894 902.85	931 111.48	49.14
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			100 702.53	56 396.64	44 305.89	78.56
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		19.57	-19.57	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		19.57	-19.57	-100.00
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 314.17	563.23	750.94	133.33
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 314.17	563.23	750.94	133.33
2. Résultat financier (V-VI)	-1 314.17	-543.66	-770.51	-141.73
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	99 388.36	55 852.98	43 535.38	77.95
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 111.28		1 111.28	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	1 111.28		1 111.28	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	50 378.00		50 378.00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 019.70		1 019.70	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	51 397.70		51 397.70	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-50 286.42		-50 286.42	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 927 828.14	1 951 319.06	976 509.08	50.04
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 878 726.20	1 895 466.08	983 260.12	51.87
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	49 101.94	55 852.98	-6 751.04	-12.09

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE TT BAYONNE

5 RES DU PARC ANGLE DU BAB

64100 BAYONNE

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 694 489.02 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 874 947.98 Euros et dégageant un bénéfice de 49 101.94 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2017, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 65 000 euros
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat de la société ABALONE TT BAYONNE deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice, le retour est de 50 351 euros.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 534		
Installations générales agencements aménagements divers	45 335		2 615
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 107		1 690
TOTAL	55 442		4 306
Prêts, autres immobilisations financières	4 895		
TOTAL	4 895		
TOTAL GENERAL	65 872		4 306

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 534	5 534
Installations générales agencements aménagements divers			47 950	47 950
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 187	10 611	10 611
TOTAL		1 187	58 561	58 561
Prêts, autres immobilisations financières		4 311	584	584
TOTAL		4 311	584	584
TOTAL GENERAL		5 498	64 680	64 680

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 240	1 845		5 084
Installations générales agencements aménagements divers	11 851	6 835		18 685
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 477	2 137	167	5 447
TOTAL	15 327	8 972	167	24 132
TOTAL GENERAL	18 567	10 817	167	29 217

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 845				
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 835				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 137				
TOTAL	8 972				
TOTAL GENERAL	10 817				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	584	584	
Autres créances clients	580 639	580 639	
Personnel et comptes rattachés	51	51	
Impôts sur les bénéfices	34 643	34 643	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 215	21 215	
Débiteurs divers	11 274	11 274	
Charges constatées d'avance	9 128	9 128	
TOTAL	657 534	657 534	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	4 311		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8 827	8 827		
Fournisseurs et comptes rattachés	124 848	124 848		
Personnel et comptes rattachés	21 991	21 991		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	105 932	105 932		
Taxe sur la valeur ajoutée	146 838	146 838		
Autres impôts taxes et assimilés	36 582	36 582		
Groupe et associés	72 430	72 430		
Autres dettes	7 809	7 809		
TOTAL	525 257	525 257		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 000			12 000

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	960
Autres créances	11 274
Total	12 234

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	299
Emprunts et dettes financières diverses	540
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 341
Dettes fiscales et sociales	60 617
Autres dettes	7 809
Total	144 605

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 128
Total	9 128

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 869 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	13 390
Total (1)	13 390

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE EULER	153 874
Total	153 874

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	248
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	172
Engagement total		420

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %

ABALONE TT BAYONNE
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 120000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 5 BOULEVARD DU BÂB RÉSIDENCE DU PARC
64100 BAYONNE
827866138 RCS BAYONNE
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 SEPTEMBRE 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT BENEFICIAIRE

Après avoir pris connaissance du résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé s'élevant à un montant de 49101,94 euro(s), du poste "Autres réserves" de l'exercice précédent d'un montant de 0 euro(s), l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable d'un montant total de 49101,94 euro(s) comme il suit :

- dotation à la réserve légale : 2455,10 euro(s) ;
- dotation du poste « autres réserves » : 46646,84 euro(s);
- dividendes : 0 euro(s).

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices : NEANT

ABALONE TT BAYONNE
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 120000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 5 BOULEVARD DU BÂB RÉSIDENCE DU PARC
64100 BAYONNE
827866138 RCS BAYONNE
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 SEPTEMBRE 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT BENEFICIAIRE

Après avoir pris connaissance du résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé s'élevant à un montant de 49101,94 euro(s), du poste "Autres réserves" de l'exercice précédent d'un montant de 0 euro(s), l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable d'un montant total de 49101,94 euro(s) comme il suit :

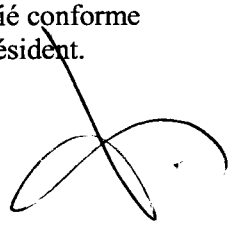
- dotation à la réserve légale : 2455,10 euro(s) ;
- dotation du poste « autres réserves » : 46646,84 euro(s);
- dividendes : 0 euro(s).

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices : NEANT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.



KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero Deux
50009 Saint Lô

SAS Abalone TT Bayonne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
SAS Abalone TT Bayonne
5 Boulevard du BAB - Résidence du Parc 64100 BAYONNE

KPMG SA
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero Deux
50009 Saint Lô

SAS Abalone TT Bayonne

5 Boulevard du BAB - Résidence du Parc 64100 BAYONNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de la société SAS Abalone TT Bayonne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS Abalone TT Bayonne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 16 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus

élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 02/09/2020

KPMG SA

Yohann Bossard

Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT BAYONNE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 5 RES DU PARC ANGLE DU BAB 64100 BAYONNE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 82786613800015 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 534	AG 5 084	450	2 295
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	58 561	AU 24 132	34 429	40 115
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	584	BG	584	4 895
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	64 680	BK 29 217	35 463	47 305
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	580 639	BY	580 639	609 751
	Autres créances (3)	BZ	67 183	CA	67 183	68 807
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	2 076	CG	2 076	2 076
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 128	CI	9 128	6 887
	TOTAL (III)	CJ	659 026	CK	659 026	687 521
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	723 706	1A 29 217	694 489	734 825

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 584 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT BAYONNE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 120 000)	DA	120 000	120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	130	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		(55 723)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	49 102	55 853
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	169 232	120 130
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 827	43 040
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	72 430	39 322
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	124 848	97 081
	Dettes fiscales et sociales	DY	311 343	432 156
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	7 809	3 096
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	525 257	614 695
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	694 489	734 825

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	525 257	614 695
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	8 529	42 735

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT BAYONNE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	2 874 948	FH		FI	2 874 948	1 924 164
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 874 948	FK		FL	2 874 948	1 924 164
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	51 433	27 124
	Autres produits (1) (11)					FQ	336	12
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 926 717	1 951 299
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	343 486	231 028
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	38 669	28 878
	Salaires et traitements*					FY	1 963 301	1 325 865
	Charges sociales (10)					FZ	463 783	298 804
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	10 817	10 315
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	5 958	13
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 826 014	1 894 903
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	100 703	56 397
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		20
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		20
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 314	563
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 314	563
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 314)	(544)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	99 388	55 853

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT BAYONNE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 111	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 111	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	50 378	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 020	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	51 398	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(50 286)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 927 828	1 951 319
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 878 726	1 895 466
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	49 102	55 853
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	51 433	27 124
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Cf état annexe	51 398	1 111

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

SAS ABALONE TT BAYONNE

5 RES DU PARC ANGLE DU BAB

64100 BAYONNE

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 694 489.02 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 874 947.98 Euros et dégageant un bénéfice de 49 101.94 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2017, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 65 000 euros
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat de la société ABALONE TT BAYONNE deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice, le retour est de 50 351 euros.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 534		
Installations générales agencements aménagements divers	45 335		2 615
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 107		1 690
TOTAL	55 442		4 306
Prêts, autres immobilisations financières	4 895		
TOTAL	4 895		
TOTAL GENERAL	65 872		4 306

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 534	5 534
Installations générales agencements aménagements divers			47 950	47 950
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 187	10 611	10 611
TOTAL		1 187	58 561	58 561
Prêts, autres immobilisations financières		4 311	584	584
TOTAL		4 311	584	584
TOTAL GENERAL		5 498	64 680	64 680

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 240	1 845		5 084
Installations générales agencements aménagements divers	11 851	6 835		18 685
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 477	2 137	167	5 447
TOTAL	15 327	8 972	167	24 132
TOTAL GENERAL	18 567	10 817	167	29 217

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 845				
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 835				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 137				
TOTAL	8 972				
TOTAL GENERAL	10 817				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	584	584	
Autres créances clients	580 639	580 639	
Personnel et comptes rattachés	51	51	
Impôts sur les bénéfices	34 643	34 643	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 215	21 215	
Débiteurs divers	11 274	11 274	
Charges constatées d'avance	9 128	9 128	
TOTAL	657 534	657 534	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	4 311		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8 827	8 827		
Fournisseurs et comptes rattachés	124 848	124 848		
Personnel et comptes rattachés	21 991	21 991		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	105 932	105 932		
Taxe sur la valeur ajoutée	146 838	146 838		
Autres impôts taxes et assimilés	36 582	36 582		
Groupe et associés	72 430	72 430		
Autres dettes	7 809	7 809		
TOTAL	525 257	525 257		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 000			12 000

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	960
Autres créances	11 274
Total	12 234

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	299
Emprunts et dettes financières diverses	540
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 341
Dettes fiscales et sociales	60 617
Autres dettes	7 809
Total	144 605

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 128
Total	9 128

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 869 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	13 390
Total (1)	13 390

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE EULER	153 874
Total	153 874

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	248
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	172
Engagement total		420

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %